



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 4 Juillet 2022**

**Renouvellement du bail avec TDF**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**Nombre de conseillers présents : 12**  
**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15**  
**Date de la convocation : jeudi 30 juin 2022**  
**Date de l'affichage : jeudi 30 juin 2022**

L'an **deux mil vingt-deux** et le **quatre juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Corine FURNON, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCI et Gauthier THEVENON.

**Excusés** : Sébastien BERTRAND qui a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND  
Fadila KAHOUL qui a donné pour à Estelle REDON  
Henri PRAMALION qui a donné pouvoir à Valérie ROLLAND-TOUGOUCI

**Caroline HAOUR** a été désignée comme **secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Chambles et TDF ont signé en date du 28/01/2004 un bail civil afin de consentir à la location d'une partie de la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune de Chambles, L'Adroit – Section E, n°1466 soit une superficie globale de 50 m<sup>2</sup>.

Il existe sur cette partie de parcelle :

- un pylône d'une hauteur d'environ 25 m
- une dalle technique au sol
- une clôture périphérique
- des adductions aériennes ou souterraines pour le raccordement en énergie et les liaisons filaires de télécommunications, nécessaires au bon fonctionnement.

Ces éléments étant et demeurant la propriété exclusive de TDF

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail avec Télédiffusion de France et toutes les pièces se rapportant à cette cession.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 04 juillet 2022

Le Maire  
**Pierre GIRAUD**



La secrétaire de séance  
**Caroline HAOUR**

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 07/07/2022 et de la publication en ligne le 07/07/2022